

	PAGE.
Ventes ordinaires de terres.....	298
Emplacements de ville, etc., réserves pour les.....	298
Arrangements avec des compagnies de chemin de fer pour la vente de ces terrains.....	298
Droits d'établissement et de préemption.....	299 à 305
A quelles terres ils s'appliqueront ; droits des colons éta- blis avant les arpentages.....	300
Immigrants et autres qui veulent s'établir par groupes....	301
Contestations entre les colons, comment réglées.....	301
Conditions à remplir pour obtenir des lettres patentes.....	302
Déchéance de droit faute de résidence ; ventes et cessions	304
Avance par l'Etat aux immigrants en certains cas.....	305
Discontinuation des préemptions après 1884.....	306
Terres à pâturage et à foin, condition de leur affermage.....	306
Mines et terrains miniers, comment vendus.....	306
Réserve quant à l'or et l'argent, et droits des découvreurs.	307
Bois et terres à bois.....	307 à 315
Réserve et concession des lots à bois.....	307
Coupes de bois—affermage et conditions.....	308
Réserve au sujet des minéraux et chemins.....	310
Résiliation des baux—privilège pour les redevances.....	311
Amende contre ceux qui abattent du bois sans autorisation.	312
Saisie du bois ainsi abattu.....	313
Remise sur cautionnement—confiscation—preuve.....	314
L'enlèvement du bois saisi est une félonie.....	315
Usage des glissoires, cours d'eau, etc., réservé.....	315
Lettres patentes, délivrance et conditions des.....	316
Rectification des erreurs—annulation en certains cas.....	317
Recours contre ceux qui refusent de déguerpir des terres confisquées.....	317
Cessions et droits des représentants de ceux qui y ont droit....	318
Plans des townships et liste des patentes fournis aux régistra- teurs.....	318
Certificats pour terres—nouvelle émission.....	319
Pouvoirs délégués au Gouverneur en conseil.....	319
Terres des sauvages et des chemins de fer—drainage.....	319
Terres pour écoles d'agriculture—réclamations en de- hors du Manitoba.....	320
Qui peut recevoir les affidavits, etc.....	320
Pouvoirs des fonctionnaires—effet de l'inscription quant aux poursuites.....	321
Procédures en vertu d'arrêtés du conseil antérieurs, confirmées.	321
Arpenteurs et arpentages, dispositions les concernant.....	322 à 336
Qui sera autorisé à arpenter les terres fédérales.....	322
Bureaux d'examineurs, secrétaire et bureaux locaux.....	322
Clercs d'arpenteur, examen, etc.....	323
Conditions d'admission comme arpenteur.....	324
Sujet des examens, commissions, etc.....	325
Examen volontaire pour les plus hautes branches.....	326
Honoraires payables par les candidats — allocation aux examineurs.....	328